

# MCC

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

## Projet de plan de conservation

Site patrimonial de La Prairie



# Plan de la présentation

## **La Loi sur le patrimoine culturel**

Objet de la Loi

Sites patrimoniaux déclarés

Autorisations dans un site patrimonial déclaré

Nouvel outil de protection

## **Le plan de conservation**

Concepts clés

Contenu d'un plan de conservation

## **Le site patrimonial de La Prairie**

Carte d'identité

Valeurs patrimoniales

Caractéristiques

Orientations

## **L'utilisation du plan de conservation**

Rappel des faits

Exemple

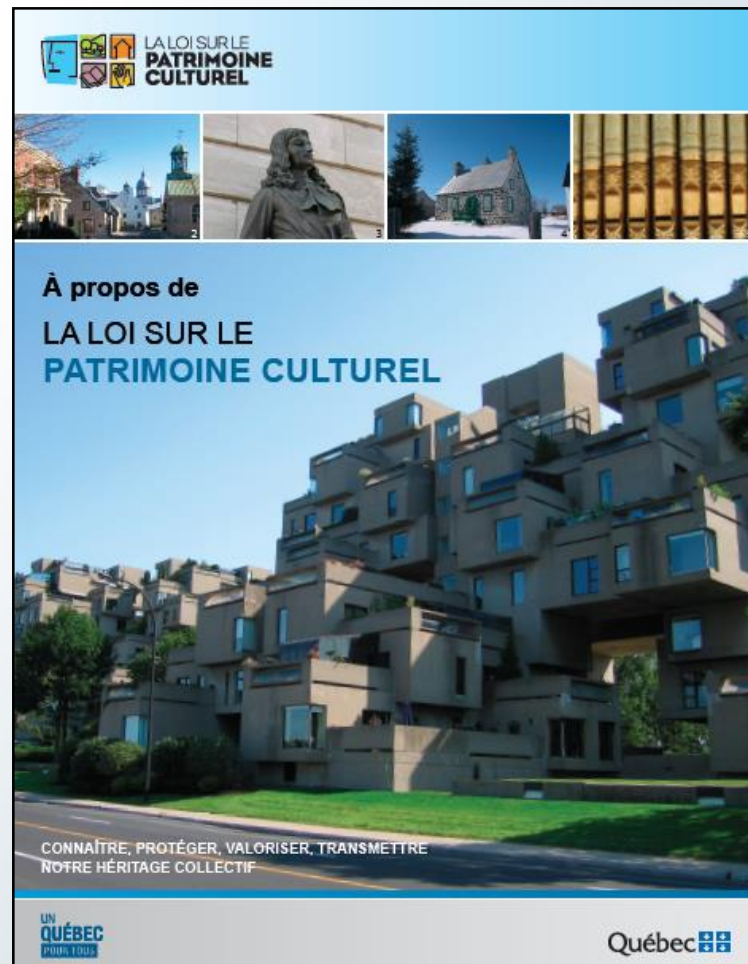
## La Loi sur le patrimoine culturel

### Objet de la Loi

« [...] favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable. »

(art. 1)

Entrée en vigueur le 19 octobre 2012



# La Loi sur le patrimoine culturel

## Objet de la Loi

### Un objectif commun : protéger le patrimoine culturel

- Les citoyens
- Les propriétaires
- Les experts
- Les municipalités
- Le ministère de la Culture et des Communications

**Le MCC accompagne le milieu dans la protection d'un patrimoine d'intérêt national**



## La Loi sur le patrimoine culturel

### Sites patrimoniaux déclarés

« [...] un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique » (art. 2)

Ministre recommande au gouvernement la déclaration d'un territoire comme site patrimonial (art. 58)

Territoires de grandes dimensions présentant un intérêt patrimonial à l'échelle nationale

12 sites, dont celui de La Prairie



# La Loi sur le patrimoine culturel

## Autorisations dans un site patrimonial déclaré

### Interventions visées (art. 64)

- Opérations cadastrales
- Modification à l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble
- Construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble
- Démolition totale ou partielle d'un immeuble
- Nouvelle construction

### Interventions visées (art. 65)

- Nouvel affichage
- Modification, remplacement ou démolition d'une enseigne ou d'un panneau-réclame

**À l'exception de l'excavation, obligations similaires à celles contenues dans la LBC**

# La Loi sur le patrimoine culturel

Autorisations dans un site patrimonial déclaré

**Pouvoirs ne relevant pas de la LPC (art. 64 et 65)**

Autres instances (municipalités, MRC, autres ministères)

## Interventions

- Changement d'usage (résidentiel, agricole, commercial, etc.)
- Affectation du sol
- Aménagement intérieur
- Contrôle de la circulation (densité)
- Potentiel touristique
- Développement économique, communautaire, culturel, loisirs

# La Loi sur le patrimoine culturel

## Autorisations dans un site patrimonial déclaré


Dépôt d'une demande d'autorisation à la municipalité, qui la transmet ensuite au Ministère

Une seule démarche pour le permis municipal et l'autorisation ministérielle

Analyse et accompagnement du demandeur

**Culture et Communications Québec**

**TRAVAUX – BIEN PATRIMONIAL CLASSÉ OU IMMEUBLE SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL CLASSÉ OU DÉCLARÉ OU DANS UNE AIRE DE PROTECTION (SAUF VILLE DE MONTRÉAL)**



---

**Réservé à l'usage du Ministère**

Numéro de la demande :	Code de classement :
<input type="checkbox"/> Demande complète reçue par _____, le _____ <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: small;"> <span>(Signature)</span> <span>(Date)</span> </div>	

---

**Important**

Pour toute question relative à votre demande d'autorisation, vous pouvez communiquer avec votre direction régionale, dont les coordonnées se trouvent à la fin du formulaire. Le personnel pourra vous renseigner sur les exigences légales applicables et, dans le cadre de l'analyse de votre demande, vous préciser les documents et les renseignements requis.

Aucun acte requérant une autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) ne peut être réalisé sans que cette autorisation ait été obtenue au préalable. Pour être en mesure d'autoriser les actes ou les travaux visés, le ministre doit disposer de toute l'information pertinente relative à ces actes ou à ces travaux.

L'autorisation du ministre est retirée, par le seul effet de cette loi, si le projet qu'elle vise n'est pas entrepris un an après sa délivrance ou s'il est interrompu pendant plus d'un an (articles 51 et 67). L'autorisation peut aussi être révoquée ou modifiée par le ministre si elle a été obtenue à partir d'informations inexactes ou incomplètes (article 197).

Les renseignements recueillis dans le cadre du présent formulaire seront traités conformément aux règles de confidentialité prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et à la Loi sur le patrimoine culturel et ne seront accessibles qu'aux seules personnes qui ont qualifié pour les recevoir et dont l'exercice des fonctions le requiert.

**Attention**

Si la demande d'autorisation de travaux concerne un bien situé dans la ville de Montréal, veuillez plutôt remplir le [formulaire Demande d'autorisation de travaux – Bien patrimonial classé ou immeuble situé dans un site patrimonial classé ou déclaré ou dans une aire de protection dans la ville de Montréal](#).

L'astérisque (\*) indique que l'information est requise pour le traitement de la demande.

---

**Section 1 – Identification du propriétaire**  
(S'il y a plusieurs propriétaires, indiquez leurs noms et leurs coordonnées sur un document que vous joindrez en annexe.)

* Nom du propriétaire :		
Nom du représentant (si le propriétaire est une personne morale) :		
* Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :		
Code postal :	*Téléphone :	Poste :
Télécopieur		

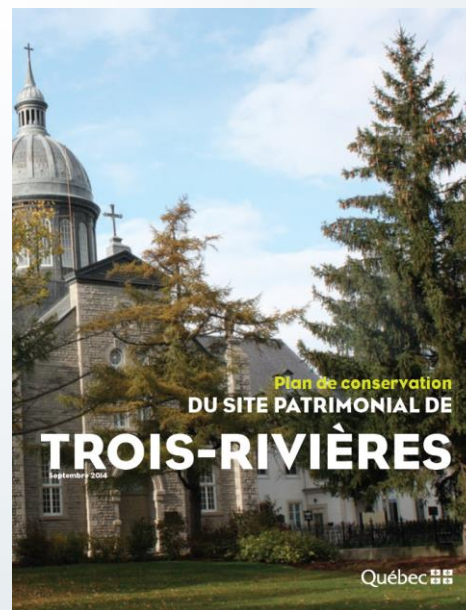
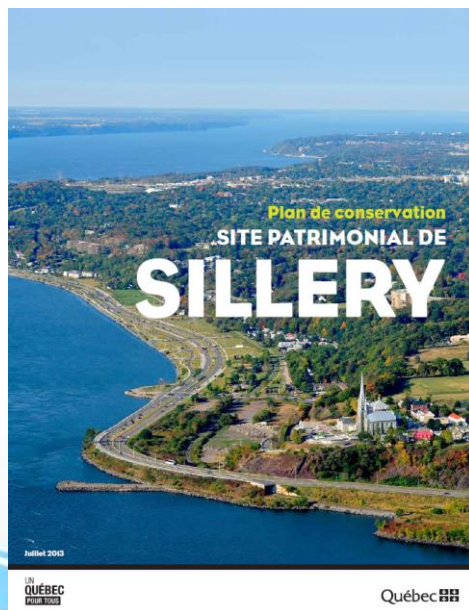
Il faut obtenir l'autorisation de la ministre, le permis municipal ou tout autre autorisation requise AVANT d'entreprendre les travaux



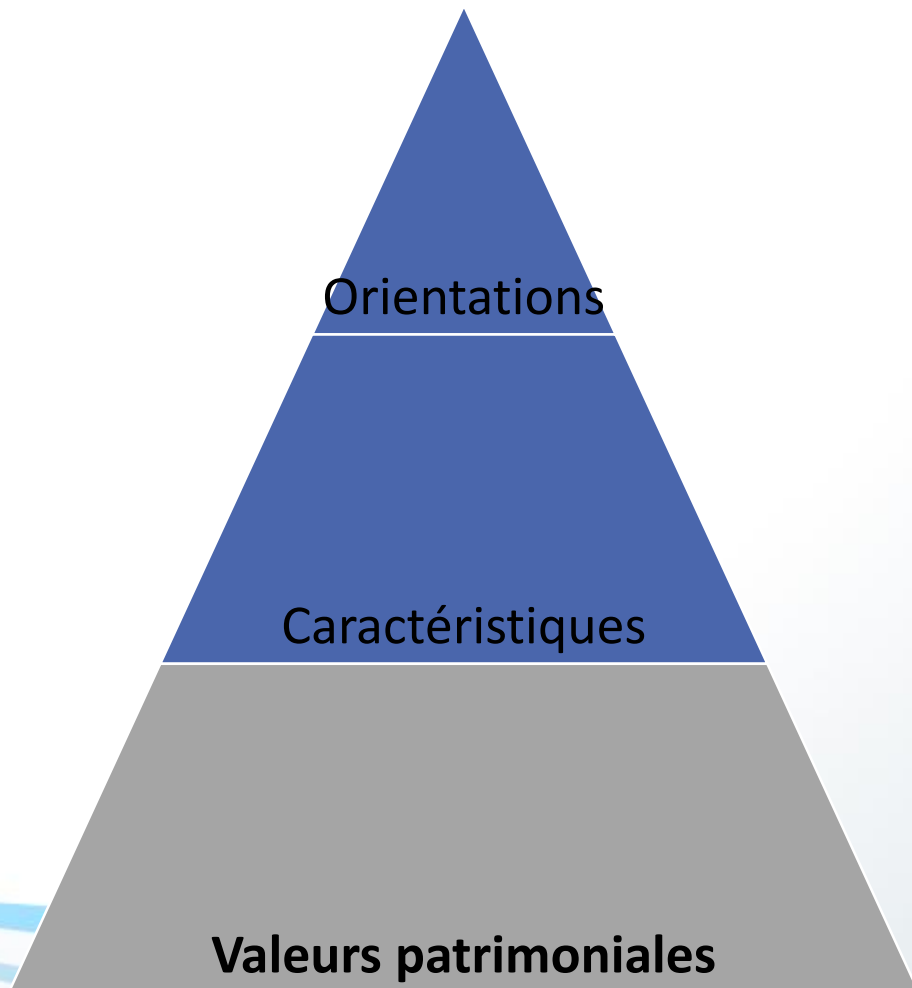
## La Loi sur le patrimoine culturel

### Nouvel outil de protection

Plan de conservation : document dans lequel la ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur [d'un site patrimonial déclaré] en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques » (art. 61)



## Concepts clés



## Le plan de conservation

ensemble de qualités positives

distinguent un élément du patrimoine culturel et expliquent sa protection

leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la Loi

### Valeurs patrimoniales possibles

Archéologique

Paysagère

Architecturale

Scientifique

Artistique

Technologique

Emblématique

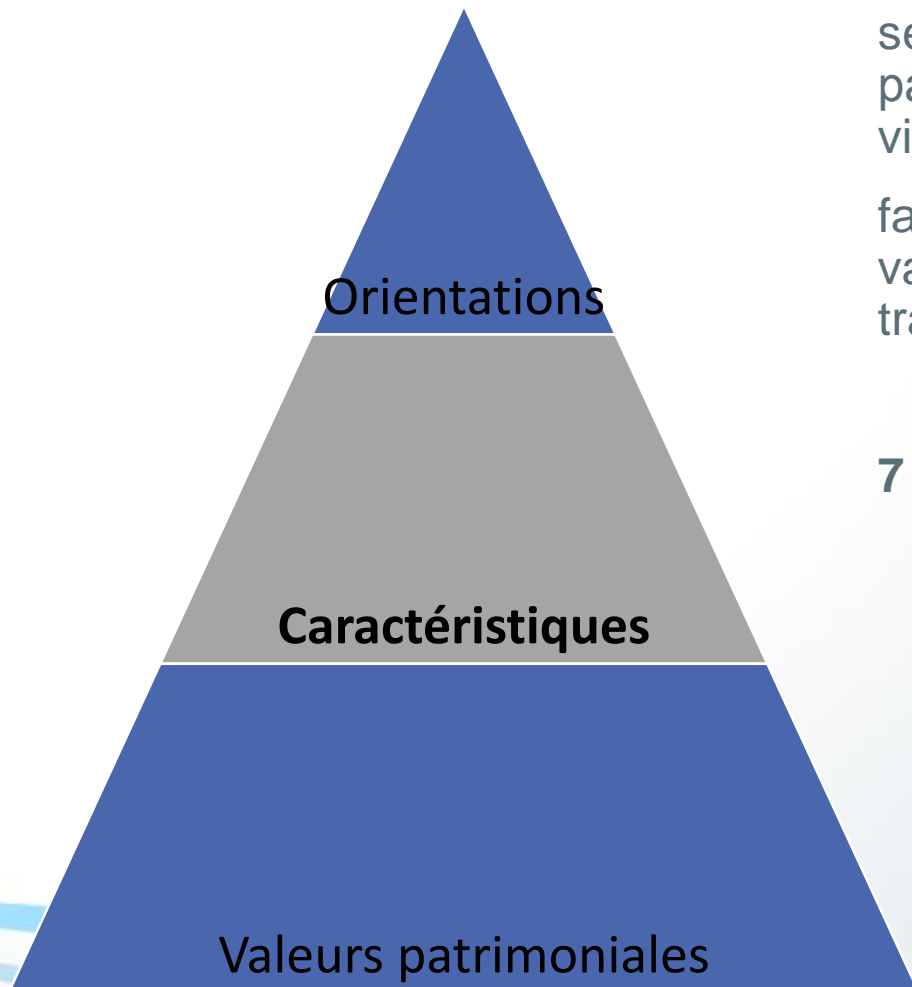
Urbanistique

Ethnologique

Historique

Identitaire

## Concepts clés



## Le plan de conservation

s'incarnent dans des composantes physiques

sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales, et en constituent l'aspect visible

favoriser leur préservation afin que les valeurs patrimoniales soient comprises et transmises aux générations futures

### 7 grandes catégories

Cadre naturel

Réseau viaire

Systeme parcellaire

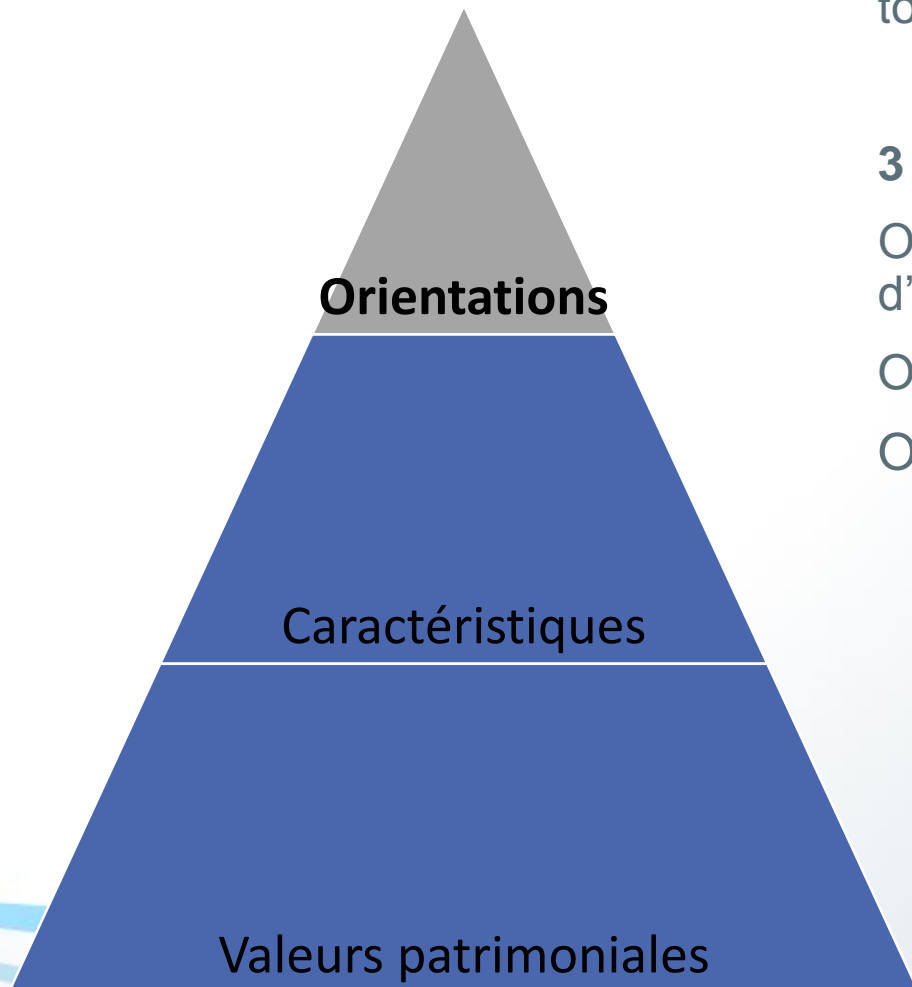
Cadre bâti

Unité de paysage

Qualités visuelles

Patrimoine archéologique

## Concepts clés



## Le plan de conservation

orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas

### 3 types

Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention

Orientations générales

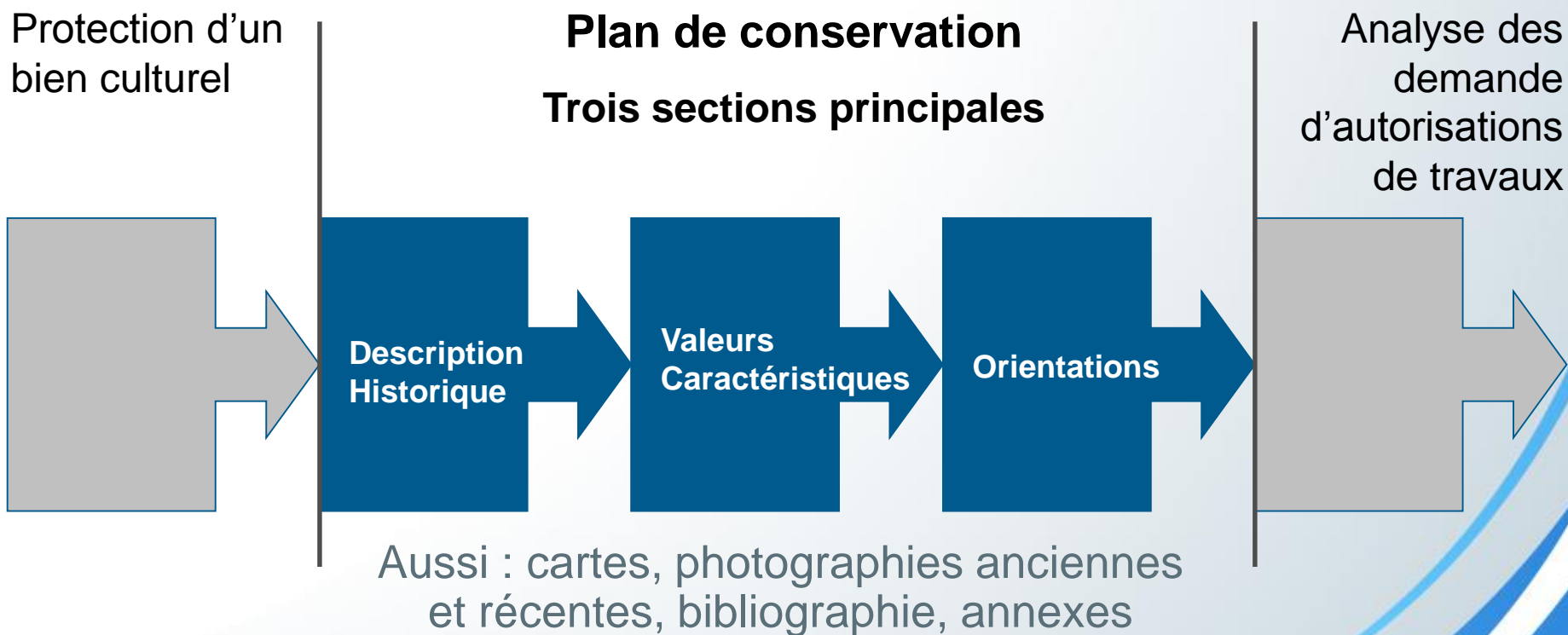
Orientations particulières

**Orientations ≠ critères,  
principes, exigences**



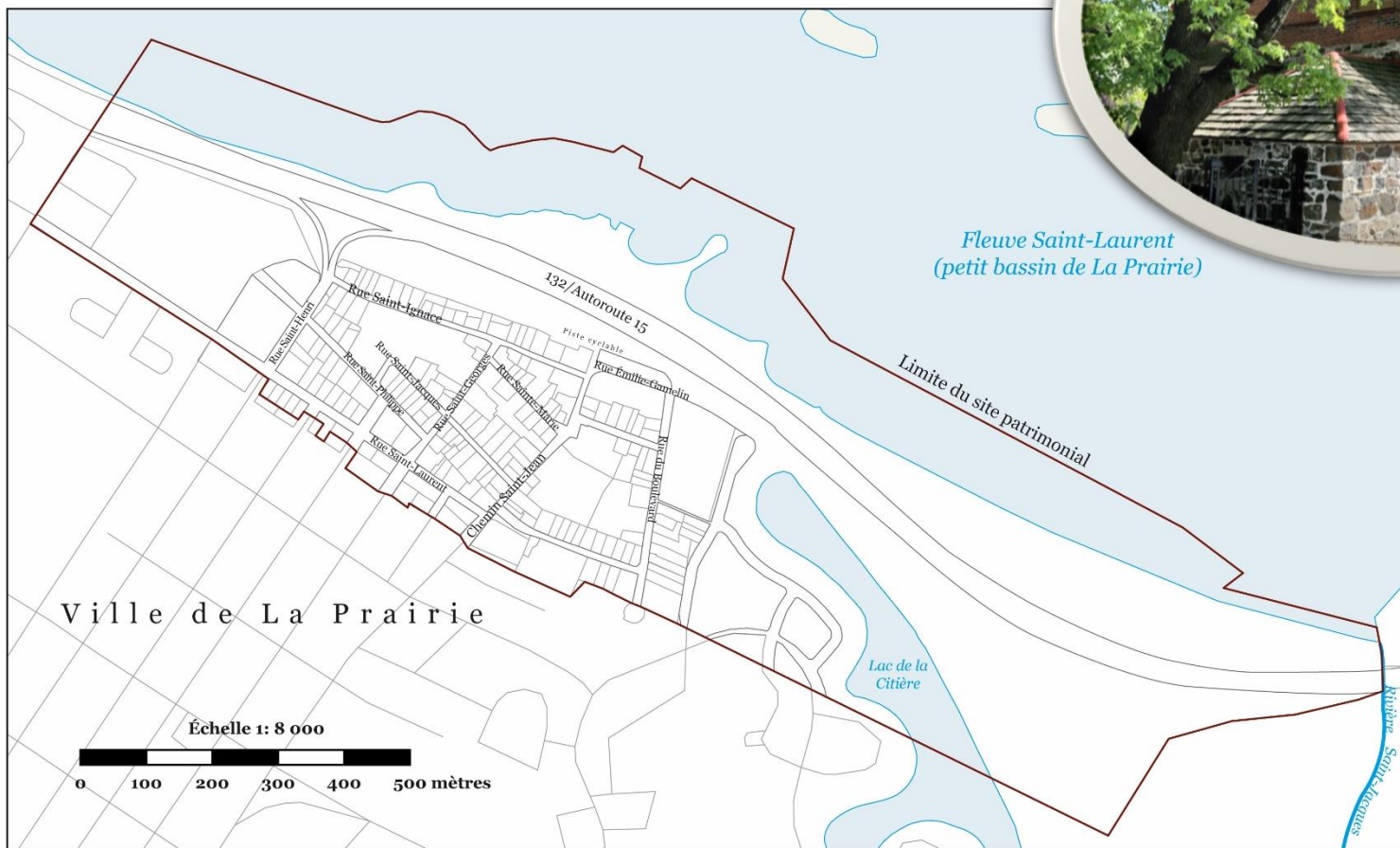
## Le plan de conservation

Le contenu d'un plan de conservation



## Le site patrimonial de La Prairie

### Carte d'identité



# Le site patrimonial de La Prairie



**Valeur historique**



**Valeur urbanistique**



**Valeur archéologique**



**Valeur architecturale**



### Le site patrimonial de La Prairie



#### Valeur historique

- Unité de paysage
- Qualités visuelles

#### Valeur urbanistique

- Cadre naturel
- Réseau viaire
- Système parcellaire

#### Valeur archéologique

- Cadre naturel
- Patrimoine archéologique

#### Valeur architecturale

- Cadre bâti

Les caractéristiques sont en lien direct avec les valeurs patrimoniales



# Le site patrimonial de La Prairie

Cadre naturel

Réseau viaire

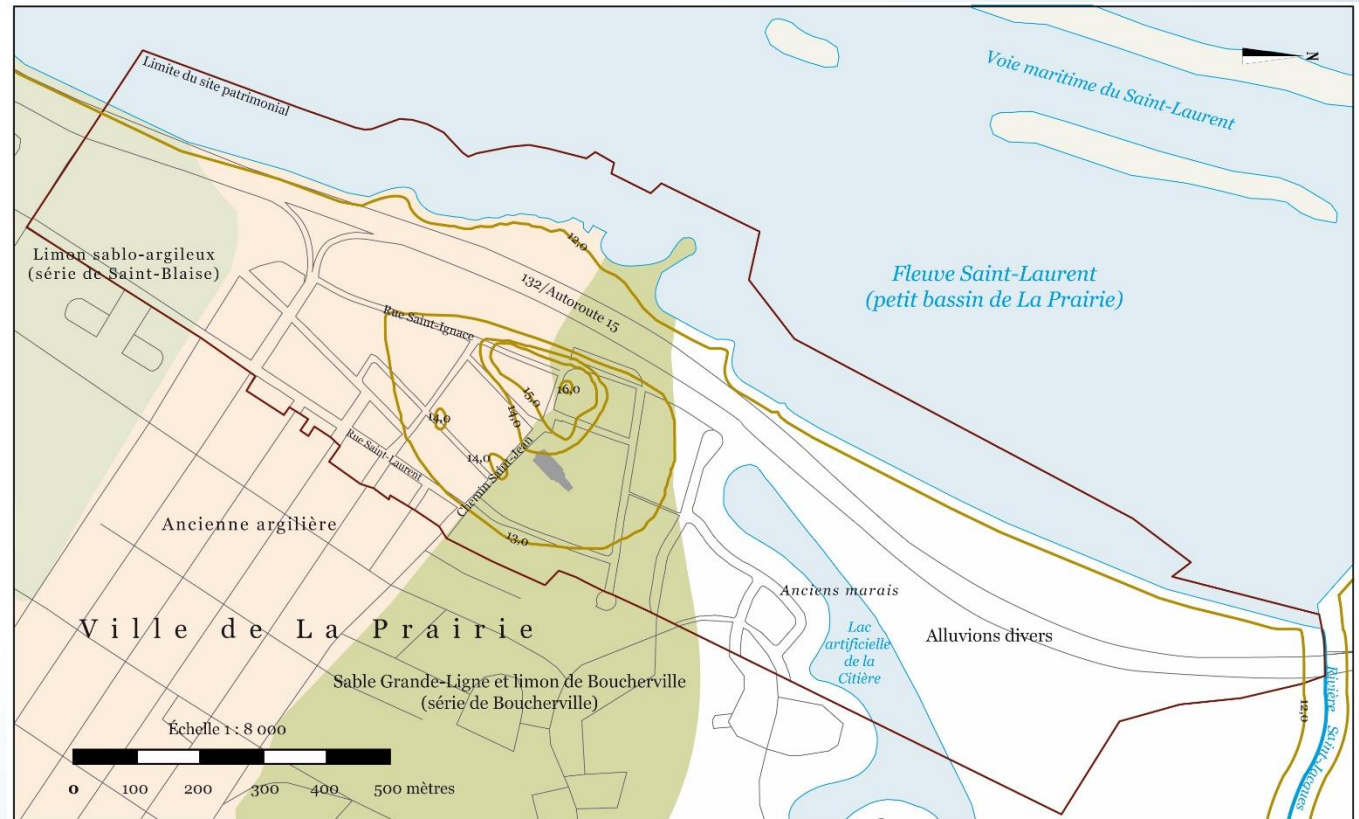
Système  
parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

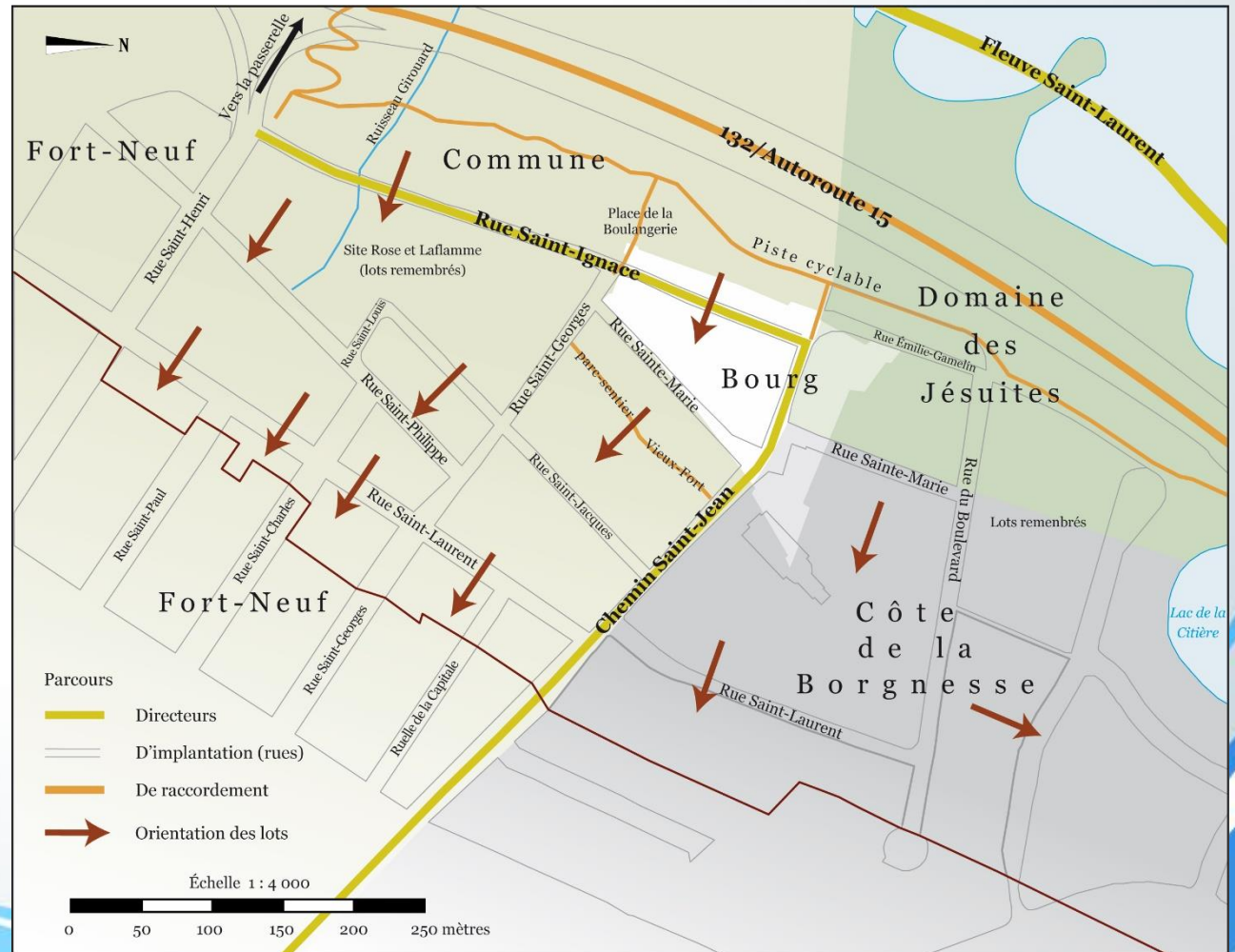
Qualités visuelles

Patrimoine  
archéologique



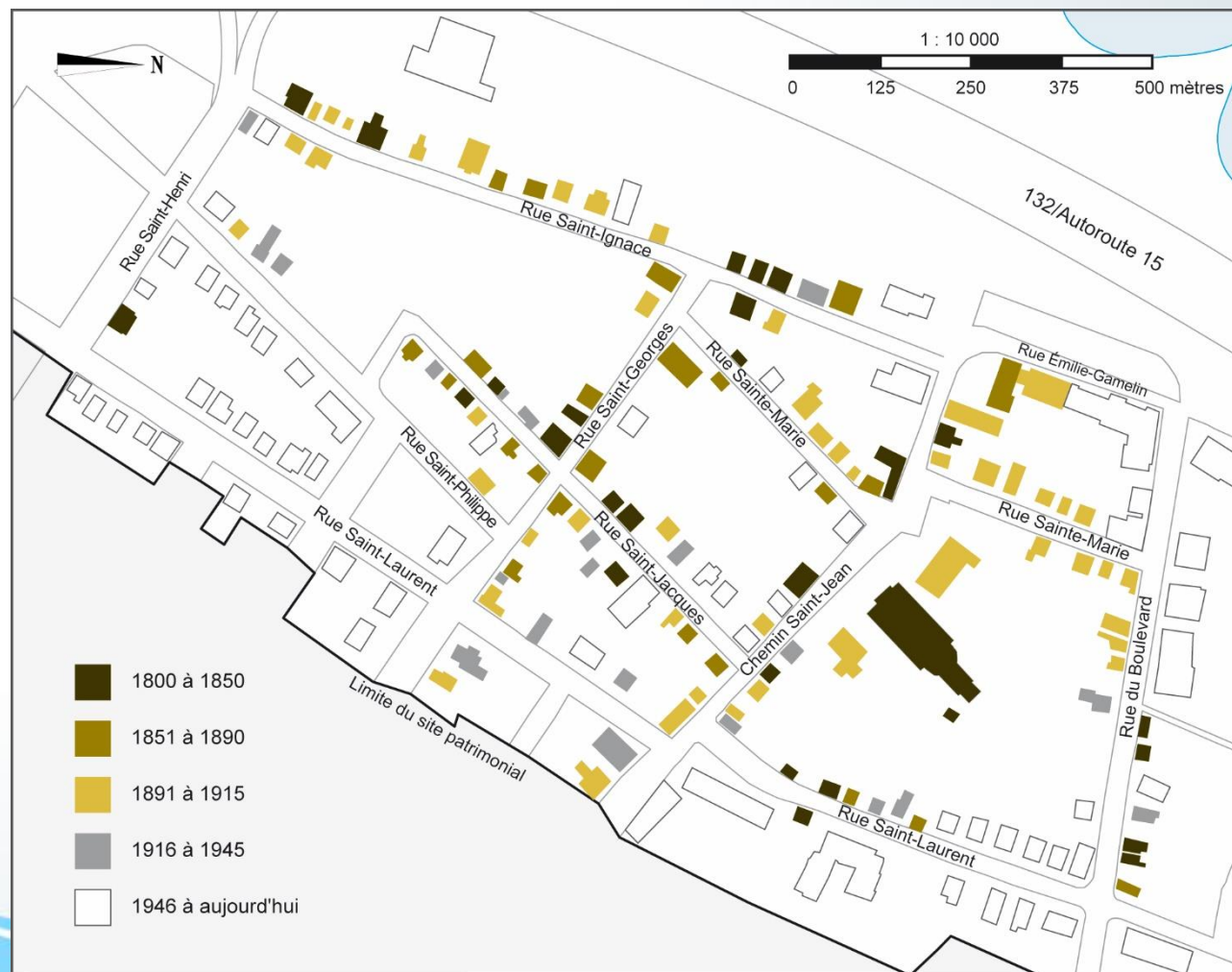
# Le site patrimonial de La Prairie

Cadre naturel
Réseau viaire
Système parcellaire
Cadre bâti
Unité de paysage
Qualités visuelles
Patrimoine archéologique



# Le site patrimonial de La Prairie

Cadre naturel
Réseau viaire
Système parcellaire
<b>Cadre bâti</b>
Unité de paysage
Qualités visuelles
Patrimoine archéologique





# Le site patrimonial de La Prairie

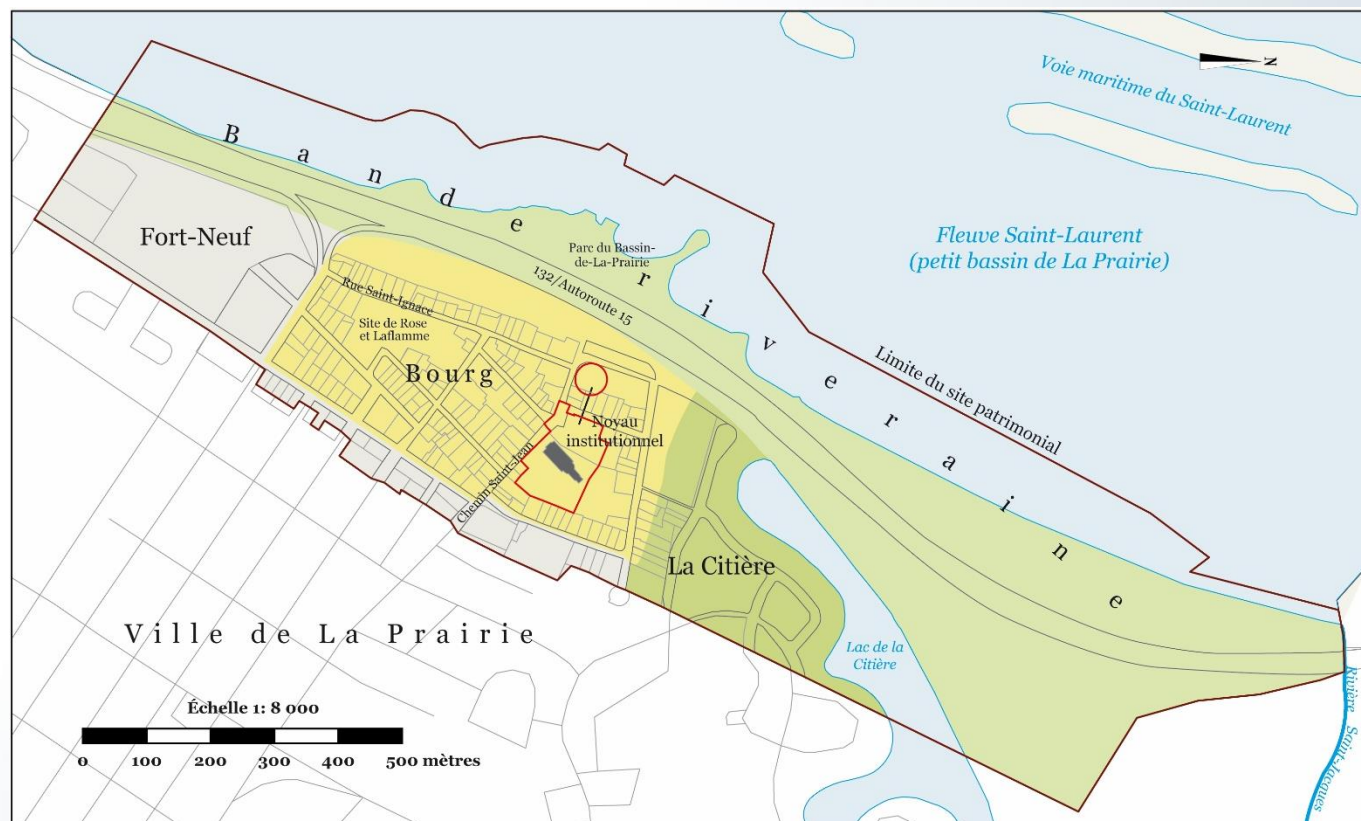
Cadre naturel
Réseau viaire
Système parcellaire
<b>Cadre bâti</b>
Unité de paysage
Qualités visuelles
Patrimoine archéologique





# Le site patrimonial de La Prairie

Cadre naturel
Réseau viaire
Système parcellaire
Cadre bâti
<b>Unité de paysage</b>
Qualités visuelles
Patrimoine archéologique



# Le site patrimonial de La Prairie

Cadre naturel

Réseau viaire

Système  
parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

**Qualités visuelles**

Patrimoine  
archéologique









# Le site patrimonial de La Prairie

## Orientations

### **Le cadre naturel**

Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie et au couvert végétal du territoire.

### **Le réseau viaire**

Conserver et mettre en valeur des caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial.

Préserver la configuration historique du réseau viaire et respecter son rôle dans la structuration de l'espace.

### **Le système parcellaire**

Préserver les caractéristiques historiques du système parcellaire lors des opérations cadastrales.

### **Le cadre bâti**

Protéger les bâtiments du site patrimonial en favorisant leur préservation et leur restauration.

Lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, recourir de manière exceptionnelle à la démolition d'un bâtiment.

# Le site patrimonial de La Prairie

## Orientations

### **Les unités de paysage**

Préserver les caractéristiques historiques des unités de paysage en maintenant leurs distinctions.

### **Les qualités visuelles**

Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère pittoresque et paysager du territoire.

### **Le patrimoine archéologique**

Protéger le patrimoine archéologique.

Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les secteurs qui ont un potentiel archéologique démontré.

### **La mise en valeur**

Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire du site patrimonial.

## L'utilisation du plan de conservation

### Rappel des faits

**Le plan de conservation guide la ministre dans l'exercice de ses pouvoirs (articles 64 et 65 de la Loi) :**

- Analyse des projets faite en fonction des orientations du plan de conservation
- Chaque demande est prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers
- Plan de conservation propose une démarche d'élaboration et d'analyse des projets, sous forme de questions à se poser

**Référence pour les personnes qui interviennent sur le patrimoine culturel, dont les propriétaires, les promoteurs et la municipalité**



## L'utilisation du plan de conservation

### Exemple

**Qu'est-ce qui est protégé (description)? et quelle est l'histoire de cet élément (historique)?**

- maison individuelle située dans le site patrimonial et intervention visée par la LPC (toiture)
- bâtiment ancien construit vers 1850

**Pourquoi cet élément du patrimoine culturel est-il protégé (valeurs patrimoniales)?**

- valeur d'architecture associée à la présence de plusieurs résidences en bois, en pierre et en brique du XIX<sup>e</sup> s.
- maison contribue à la valeur d'architecture du site patrimonial

# L'utilisation du plan de conservation

## Exemple

**Que faut-il protéger de cet élément afin d'assurer la pérennité de ses valeurs patrimoniales (caractéristiques)?**

- maison québécoise d'inspiration néoclassique
- toit à deux versants et à pente de 40° à 45°, couvert de bardeaux de cèdre ou de tôle à la canadienne

**Comment faut-il protéger ces caractéristiques dans le cadre de la délivrance d'une autorisation de travaux (orientations)?**

- Protéger les bâtiments du site en favorisant leur préservation et leur restauration
- Respecter les caractéristiques de construction et la cohérence architecturale
- Privilégier les matériaux de couverture traditionnels : bardeau de cèdre, tôle (à la canadienne, à baguettes, pincée)